



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2024 : « MODIFIANT L'ANNEXE A  
DU RÈGLEMENT NO 372-2020 : RÈGLEMENT HARMONISÉ  
SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES  
PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP) »**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2024 : « MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT  
NO 372-2020 : RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA  
PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP) » LORS DE  
LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE  
SEPTIÈME JOUR D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE  
PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 9<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE  
VINGT-QUATRE.

---

*Directrice générale/Greffière-trésorière*